

Courage!



Photo: archives.papierJam

L'idée émise par la Chambre de Commerce d'une sàrl simplifiée ne nécessitant qu'un seul euro pour sa création fait partie du mouvement de multiplication des initiatives et des approches en matière de simplification de l'accès au statut d'indépendant.

Jean-Michel Gaudron, rédacteur en chef *papierJam*

«L'esprit d'entreprendre est une vocation très importante qu'il faut absolument cultiver.» «Il faut davantage stimuler l'esprit d'entreprise.» La première citation est extraite d'un communiqué de la Chambre des Métiers, la seconde d'une interview de Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes, qui date de juillet 2010. La première, elle, date de septembre... 2005.

Faut-il en conclure qu'en l'espace de cinq ans, rien n'a changé au Luxembourg? Oui et non. Certes, dans un si court laps de temps, les mentalités «non entrepreneuriales» d'une population autochtone traditionnellement attirée par le secteur public n'ont pas vraiment évolué. Mais les initiatives et les approches en matière de simplification de l'accès au statut d'indépendant se multiplient. L'idée de la création d'une «sàrl simplifiée», permettant un démarrage avec un capital social de un euro, en fait partie, même s'il ne s'agit là que d'une simple idée émise par la Chambre de Commerce. Simples gouttes d'eau dans un océan d'immobilisme? Pas forcément, les petits cours d'eau ayant toujours fini par faire de grandes rivières.

Dans un contexte de timide sortie de crise économique, fragilisé par une menace totalement impalpable liée aux événements internationaux (la Lybie, Bahreïn, le Japon...), l'annonce

par le ministre de la Justice François Biltgen de la reprise du dossier de la réforme de la loi sur les faillites apparaît aussi comme une avancée intéressante.

Pour avoir tenté, en vain, de faire parler des entrepreneurs ayant rebondi après avoir vécu les affres de la faillite au Luxembourg (et on ne parle là, bien sûr, que des faillites non frauduleuses), nous pouvons témoigner de la très lourde chape de plomb qui entoure l'évocation du sujet. Là où l'entrepreneur anglo-saxon sera montré en exemple pour avoir failli, son homologue au Luxembourg n'a d'autre issue que de raser les murs et tenter de bien vite effacer toute trace de ce qui demeure encore, aux yeux de beaucoup, une infamante expérience.

Dès sa prise de fonction au ministère de l'Economie, en 2004, Jeannot Krecké avait appelé une telle réforme de ses vœux, alors qu'un premier projet de loi avait été fraîchement déposé par le ministre de la Justice de l'époque, Luc Frieden. Patience et longueur de temps font finalement bien plus que force ni que rage: voilà le dossier, en coma artificiel depuis plus de sept ans, sur le point d'entrer en salle de réanimation pour un retour à la vie attendu dans environ neuf mois. La gestation ne s'annonce pourtant pas des plus aisées.

D'ici là, il faudra encore bien du courage aux entrepreneurs pour se lancer dans l'aventure de l'indépendance... ●